

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

- Nom commercial : New Car
- Code produit : FR9187 / FR3578

1.2 Utilisations de la substance ou du mélange identifiées comme adaptées, et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / du mélange : Parfum
- Utilisations déconseillées : Aucune autre information importante disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fabricant/fournisseur :
FRSH SCENTS LIMITED
Unit 04-05, 16th Floor
The Broadway No. 54-62 Lockhart Road, Wanchai,
HONG KONG
TÉL +86-769-882 88882

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

- ChemTel Inc.
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

- Irrit. oculaire 2 H319 provoque une sévère irritation oculaire.
- Sensibilité de la peau 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Chronique aquatique 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

- Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS07 GHS09

Mot indicateur Avertissement

Composants établissant un danger concernant l'étiquetage :

- alpha-hexylcinnamaldéhyde
- 4-tert-butylcyclohexyl acétate
- Coumarine
- phénoxyacétate d'allyle

Mentions de danger

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

- P261 Éviter d'aspirer les brouillards/vapeurs.

(Suite à la page 2)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection pour les yeux/le visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec soin à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste : obtenir une assistance ou un avis médical.

- **2.3 Autres dangers** Aucun autre danger non classé ailleurs n'a été identifié.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable
- **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients

· 3.2 Mélanges

· Composants :

CAS : 101-86-0 EINECS : 202-983-3	alpha-hexylcinnamaldéhyde ⚠ Aquatique Aiguë 1, H400 ; Aquatique Chronique 2, H411 ⚠ Irrit. cutanée 2, H315, Sensibilité cutanée 1B H317,	3-4,5 %
CAS : 120-51-4 EINECS : 204-402-9 Numéro d'index : 607-085-00-9 N° d'enr. : 01-2119976371-33-XXXX	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatique Chronique 2, H411 ⚠ Toxicité aiguë 4, H302	3-4,5 %
CAS : 32210-23-4 EINECS : 250-954-9 Numéro d'enr. : 01-2119976286-24-XXXX	4-tert-butylcyclohexyl acétate ⚠ Sensation cutanée 1B, H317	1,5-3 %
CAS : 140-11-4 EINECS : 205-399-7 Numéro d'enr. : 01-2119638272-42-XXXX	Acétate de benzyle Aquatique Chronique 3, H412	1,5-3 %
CAS : 78-70-6 EINECS : 201-134-4 Numéro d'index : 603-235-00-2 Numéro d'enr. : 01-2119474016-42-XXXX	Linalool ⚠ Irrit. oculaire 2 H319, Sens. cutanée 1B H317	0,3-1,5 %
CAS : 1506-02-1 EINECS : 244-240-6 Numéro d'enr. : 01-2119539433-40-XXXX	1-(5,6,7,8-Tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphthyl) éthan-1-one (Fixolid) ⚠ Aquatique aiguë 1, H400 ; Chronique aquatique 1, H410 ⚠ Toxicité aiguë 4, H302	0,3-1,5 %
CAS : 115-95-7 EINECS : 204-116-4 Numéro d'enr. : 01-2119454789-19-XXXX	Acétate de linalyle ⚠ Irrit. cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire. 2 H319, Sens. cutanée 1B H317	0,3-1,5 %
CAS : 7493-74-5 EINECS : 231-335-2 Numéro d'enr. : 01-2120762043-63-XXXX	phénoxyacétate d'allyle ⚠ Aquatique Aiguë 1, H400 ⚠ Toxicité aiguë 4, H302 ; Sens. cutanée 1B, H317	0,3-1,5 %
CAS : 8013-90-9 EINECS : 232-396-8	Ionone (mélange d'isomères) ⚠ Aquatique Chronique 2, H411	0,3-1,5 %
CAS : 91-64-5 EINECS : 202-086-7 Numéro d'enr. : 01-2119943756-26-XXXX	Coumarine ⚠ Toxicité aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331	0,3-1,5 %

(Suite à la page 3)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 2)

01-2119949300-45-XXXX	 quatique Chronique 2, H411  Sensibilité cutanée 1, H317	
CAS : 106-25-2 EINECS : 203-378-7 N° d'enr. : 01-2119983244-33-XXXX	Nérol  Lésion oculaire 1, H318 Irrit. cutanée 2, H315, Sensibilité cutanée 1B H317,	0,3-1,5 %
CAS : 121-32-4 EINECS : 204-464-7 N° d'enr. : 01-2119958961-24-XXXX	3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde  Irrit. oculaire 2, H319	0,3-1,5 %
CAS : 88-41-5 EINECS : 201-828-7	 Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle  Acuatique Chronique 2, H411	0,3-1,5 %
CAS : 106-24-1 EINECS : 203-377-1 N° d'enr. : 01-2119552430-49-XXXX	Géraniol  Lésion oculaire 1, H318  Irrit. cutanée 2, H315 ; Sens. cutanée 1, H317,	0,3-0,9 %
CAS : 31906-04-4 EINECS : 250-863-4 Numéro d'index : 605-040-00-8	3 et 4-(4-hydroxy-4-m éthylpentyl)-3-cyclohexène-1-carboxaldéhyde  Sensation cutanée 1A, H317	0-0,3 %
CAS : 51414-25-6 EINECS : 257-187-9 Numéro d'index : 605-040-00-8	3 - (4 - H y d r o x y - 4 - m e t h y l p e n t y l) c y c l o h e x - 3 - e n e - 1 -  Sensibilité cutanée 1, H317	0-0,3 %

Informations supplémentaires : Pour le libellé des mentions de danger énumérées, reportez-vous à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Après inhalation :** Amener la personne à l'air libre ; consulter un médecin en cas de plaintes.
- **Après un contact cutané :**
Nettoyer avec de l'eau tiède et du savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- **Après un contact oculaire :**
Retirer les lentilles de contact si la personne en porte
Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion :**
Se rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas provoquer la vomissure en cas d'ingestion : consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets à la fois aigus et différés

Troubles gastriques ou intestinaux lorsqu'ils sont ingérés. Provoque une irritation des yeux.
Réactions allergiques

4.3 Indications relatives aux soins médicaux immédiats et aux traitements spéciaux nécessaires

Contient de l'alpha-Hexylcinnamaldéhyde, de l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, du phénoxyacétate d'allyle, de la coumarine, du nérol, du géraniol, du 3-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, du 3 et du 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)-3-cyclohexène-1-carboxaldéhyde. Peut provoquer une réaction allergique.
Traiter la peau et les muqueuses avec des préparations antihistaminiques et corticoïdes. En cas de consultation médicale, garder à disposition le contenant ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

(Suite à la page 4)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 3)

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés :**
 - Mousse
 - Agents d'extinction gazeux
 - Dioxyde de carbone
 - Poudre extinctrice
 - Brume d'eau ou brouillard
- **Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction inappropriés :** ne pas utiliser de jet d'eau
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Liquide combustible.
 - La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection :**
 - Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection imperméables.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**
 - Assurer une ventilation suffisante
 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 - Danger particulier de glissade en cas de fuite/renversement du produit.
- **6.2. Précautions pour l'environnement**
 - Éviter les rejets dans l'environnement.
 - Informez les autorités compétentes en cas de fuite dans un cours d'eau ou un système d'égout.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 - Essuyer ou laver le matériau et le rassembler dans un récipient approprié.
 - Pour les déversements plus importants, ajouter un liant inerte incombustible, puis balayer et jeter.
 - Envoyer pour récupération ou élimination dans des récipients appropriés.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
 - Voir la rubrique 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre.
 - Voir la rubrique 8 pour plus d'Informations sur les équipements de protection individuelle. Consulter la rubrique 13 pour en savoir plus sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre** Éviter les éclaboussures ou les pulvérisations dans les endroits fermés. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Informations de protection contre le feu et les explosions :**
 - Liquide combustible.
 - Conservé à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
- **7.2 Conditions pour un stockage sûr, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :**
 - Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
 - Éviter le stockage à proximité des sources de chaleur extrême, des sources d'inflammation ou des flammes nues.

(Suite à la page 5)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun en un seul emplacement :**
Stocker à l'écart des produits alimentaires.
Stocker à l'écart des agents oxydants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller au lieu de travail :**

140-11-4 Acétate de benzyle

VLEP (Irlande)	Valeur à long terme : 10ppm
----------------	-----------------------------

· 8.2. Contrôle de l'exposition

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- **Protection respiratoire :** Utiliser un dispositif de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

· Protection des mains :



Gants de protection

· Protection des yeux :



Lunettes de protection

Suivre les directives nationales importantes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

- **Protection du corps :** Vêtements de protection pour le travail
- **Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement :** éviter les rejets dans l'environnement.
- **Mesures de gestion des risques :** Aucune autre information importante n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect

Forme :	Liquide
Couleur :	Selon la spécification du produit
Odeur :	Agréable

· **Seuil de perception de l'odeur :** Indéterminé.

· **Valeur du pH :** Indéterminée.

· **Point de fusion/point de congélation :** Indéterminé.

· **Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :** Indéterminé.

(Suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 5)

· Point d'éclair :	71 °C
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation :	Indéterminée.
· Température de décomposition :	Indéterminée
· Propriétés explosives :	Indéterminées.
· Limites d'explosivité Inférieure :	Indéterminée.
Supérieure :	Indéterminée.
· Propriétés oxydantes	Non oxydantes.
· Pression de vapeur :	Indéterminé
· Densité :	
Densité relative :	0,915
Densité de vapeur :	Indéterminée
Vitesse d'évaporation :	Indéterminée.
· Solubilité dans / miscibilité avec eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
· Coefficient de partage : (n-octanol/eau) :	Indéterminé.
· Viscosité	
Dynamique :	Indéterminée.
Cinématique :	Indéterminée.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à des températures et des pressions normales.
- **Décomposition thermique / situations à éviter :**
Pas de décomposition si utilisé et stocké selon les spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Liquide combustible.
Réagit avec les agents oxydants puissants.
Des fumées toxiques peuvent être libérées si elles sont chauffées au-dessus du point de décomposition.
- **10.4. Conditions à éviter** Chaleur excessive.
- **10.5 Matières incompatibles** Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
Uniquement en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

(Suite à la page 7)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 6)

· **Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

101-86-0 alpha-hexylcinnamaldéhyde

Oral Catégo 3 100 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 3 000 mg/kg (lapin)

120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral LD50 1 700 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 4 000 mg/kg (lapin)

32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle

Oral LD50 5 000 mg/kg (rat)

1506-02-1 1-(5,6,7,8-Tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (Fixolid)

Oral LD50 920 mg/kg (rat)

91-64-5 Coumarine

Oral LD50 293 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 293 mg/kg (rat)

88-41-5 acétate de 2-tert-butylcyclohexyle

Oral LD50 4 600 mg/kg (rat)

7493-74-5 phénoxyacétate d'allyle

Oral LD50 835 mg/kg (rat)

· **Effets primaires d'irritation**

· **Corrosion/irritation cutanée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

· **Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Voies d'exposition probables :**

Ingestion.
Inhalation.
Contact avec les yeux.
Contact cutané.

· **Mutagénicité des cellules germinales** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Caractère cancérigène** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Exposition unique STOT** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger en cas d'aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Suite à la page 8)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 7)

101-86-0 alpha-hexylcinnamaldéhyde

LC50 0,621 mg/l (daphnie) (estimation ECOSAR sur 48 heures)

120-51-4 Benzoate de benzyle

LC50 2,32 mg/l (poisson zèbre)

EC50 3,09 mg/l (daphnie)

32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle

LC50 8,6 mg/l (Cyp)

91-64-5 Coumarine

LC50 2,94 mg/l (pimephales promelas)

EC50 1 452 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

30,6 mg/l (daphnie)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **Renseignements écologiques supplémentaires** :
- **Remarques générales** : Évitez les rejets dans l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**
L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité d'éliminer les matériaux, résidus et contenants inutilisés conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales importantes concernant le traitement, le stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : L'élimination doit être réalisée conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

- DOT Non réglementé
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3082

· **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

- DOT Non réglementé
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(alpha-Hexylcinnam aldéhyde, 1- (5 , 6 , 7 , 8 - T e t r a h y d r o - 3
, 5 , 5 , 6 , 8 , 8 - h e x a m e t h y l - 2 - n a p h t y l) é t h a n - 1 - o n e
(Fixolide))

(Suite à la page 9)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 8)

· **14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport**

· DOT
· Classe Non réglementé

· **ADR/RID/ADN**



· Classe 9 (M6)
· Étiquette 9

· **IMDG, IATA**



· Catégorie 9
· Étiquette 9

· **14.4. Groupe d'emballage**

· DOT Non réglementé
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

· **14.5. Dangers pour l'environnement :**

· Polluant marin : Symbole (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Avertissement : Matières et objets dangereux divers.

· Code de danger (Kemler) : 90
· Numéro EMS : F-A,S-F

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la MARPOL et du Code IBC**

Non applicable.

· **Transport/Informations complémentaires :** Non réglementé lorsqu'il est transporté dans un emballage simple ou combiné contenant une quantité nette de 5 L ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides conformément aux dispositions suivantes : ADR : SP 375
IMDG : 2.10.2.7
IATA : Disposition spéciale A197

· DOT
· **Remarques :** L'étiquetage du transport n'est pas requis pour les envois non groupés d'un seul colis par véhicule à moteur, wagon ou avion. L'emballage en vrac se compose d'une capacité maximale de plus de 450 L (119 gallons) pour un liquide et d'une masse nette maximale supérieure à 400 kg (882 livres) pour un solide.

SECTION 15 : Informations réglementaires

(Suite à la page 10)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 9)

· **15.1 Règlements/législations spécifiques relatives à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **CIRC (Centre International de la Recherche sur le Cancer)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses indiquées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est répertorié.

· **Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, cette fiche ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne crée pas de relation contractuelle juridiquement valable.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

DOT : U.S. Department of Transportation (ministère des transports des États-Unis)

IATA : International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International)

GHS (ou SGH) : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : inventaire européen des produits chimiques commercialisés ELINCS : liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

LD50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bio-accumulable, Toxique

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

vPvB : très persistant et très bio-cumulatif

Toxicité aiguë 3 : Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3

Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë - Catégorie 4

Irrit. cutanée 2 : Corrosion /irritation cutanée - Catégorie 2

Lésion oculaire 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire -Catégorie 1

Irrit. oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire grave – Catégorie 2

Sensation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie

1A Sensibilisation cutanée 1B : Sensibilisation cutanée –

Catégorie 1B

(Suite à la page 11)

Fiche de données de sécurité

Révision : 10 mai 2019

Nom commercial : New Car

(Suite de la page 10)

Aquatique aigu 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1
Aquatique chronique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1
Aquatique chronique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1
Aquatique chronique 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Sources

Site web de l'Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web, Services de registre des substances de l'EPA (ofmpub.epa.gov/sor internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web, Registre des abrégés de chimie, Société chimique américaine (www.cas.org) Hygiène industrielle de Patty, 6e éd., Rose, Vernon, éd. ISBN : 978-0-470-07488-6

Toxicologie de Casarett et Doull : La science fondamentale des poisons, 8e Ed., Klaasen, Curtis D., éd., ISBN : 978-0-07-176923-5.

Fiches de données de sécurité, fabricants individuels

FDS préparée par :

ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Floride États-Unis 33602-2902

Sans frais Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl. +01 813-248-0573

Site Web : www.chemtelinc.com